

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.149.B

**Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - travaux de
construction - Lot n°
22 " VRD -
aménagement" :
avenant n° 5**

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.149.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
22 " VRD - AMENAGEMENTS" : AVENANT N° 5**

Par délibération n° 78B en date du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B en date du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 10 mai 2012 a attribué le lot n° 22 « VRD – aménagement des extérieurs » au groupement COLAS Sud Ouest - lieu-dit Four à Chaux – ZE des Aubreaux - 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE / BTGO, pour un montant de 595 230,03 € HT.

Par délibération n° 137.B du 3 octobre 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 en moins-value d'un montant de -38 480,00 € HT, qui a ramené le montant du marché à 556 750,03 € HT.

Par délibération n° 13.B du 6 février 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 en plus-value d'un montant de 22 846,53 € HT qui a porté le montant du marché à 579 596,56 € HT.

Par délibération n° 102.B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 3 en plus-value d'un montant de 12 036,73 € HT qui a porté le montant du marché à 591 633,29 € HT.

Par délibération n° 107.B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 4 en plus-value d'un montant de 152 926,33 € HT qui a porté le montant du marché à 744 559,62 € HT.

La maîtrise d'œuvre a demandé la réalisation d'une assise en béton armé sur le soutènement en enrochement pour permettre la pose des jardinières de la partie Sud. Cette prestation supplémentaire est d'un montant en plus-value de 3 000,00 € HT.

L'avenant n° 5 en plus-value est d'un montant de 3 000,00 € HT.

Le montant du marché passe de 744 559,62 € HT à 747 559,62 € HT. L'augmentation du marché s'élève à 25,59 % par rapport à son montant initial de 595 230,03 € HT.

.../...

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 octobre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 5 au lot n° 22 «VRD – aménagement des extérieurs » dont le titulaire est la société COLAS Sud Ouest - lieu-dit Four à Chauz – ZE des Aubreaux - 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE d'un montant en plus-value de 3 000,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 27 octobre 2015